

Déclaration du SNUDI-FO 53 à la CAPD du 26 mars 2019

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les évaluations nationales CP-CE1 sont des outils délivrés par le ministère et laissés à la libre appréciation pédagogique des enseignants, ni plus, ni moins. A notre connaissance, il n'y a eu aucune publication réglementaire qui impose la saisie et la remontée des résultats de ces évaluations nationales. Le SNUDI FO 53 revendique le respect de la liberté pédagogique ! Le SNUDI-FO 53 dénonce la volonté du ministre Blanquer de menacer les collègues qui n'auraient pas fait passer les évaluations CP ou qui n'auraient pas fait remonter les résultats de procédures disciplinaires. Rappelons que dans beaucoup d'écoles du département, les enseignants ont été obligés de se déplacer sur leur temps personnel, avec leur véhicule personnel, sans avoir droit à des indemnités de déplacement, pour récupérer le matériel dans le collège de secteur. Cela n'est pas acceptable !

Rappelons aussi que lors du CHSCT-D du 31 janvier 2019, un avis a été voté unanimement par les organisations syndicales qui siègent dans cette instance. Cet avis demande qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues en ce qui concerne la passation des évaluations ou la saisie des résultats.

Rappelons enfin que les enseignants ont été confrontés à l'automne à un total dysfonctionnement du logiciel de saisie des résultats amenant à des heures supplémentaires de travail non rémunéré, dysfonctionnement reconnu par le ministre lui-même qui a gracieusement octroyé 5 heures d'APC pour « compenser ». Par ailleurs, aucune sanction ou menace de sanction n'a été observée lors de la première étape de ces évaluations.

En conséquence, nous demandons solennellement qu'aucune sanction ne soit prise, qu'aucun retrait de salaire ne soit imposé à des enseignants qui remplissent quotidiennement leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles. Cela vient cristalliser un état de crispation, palpable chez nombre de nos collègues. Oui, c'est bien l'ère du bâton et de la carotte, la dernière étant bien petite voire inexistante comparée à la taille du premier... Ce n'est pas l'ère de la confiance, si chère à la bouche de notre ministre.

Il n'y a jamais eu aussi peu de confiance au sein de notre institution. Pour preuve, nombres d'enseignants de ce département, comme ailleurs, subissent au quotidien des pressions hiérarchiques et dans le même temps sont malmenés par les parents d'élèves, les politiques, souffrent de l'inclusion systématique, perdent de l'argent alors qu'ils doivent consulter un spécialiste et le découvre sur leur bulletin de salaire, et j'en passe. Pour preuve, un tiers des enseignants du 1^{er} degré était en grève mardi 19 mars, pour refuser le projet de loi dit « pour une école de la confiance » et contre le projet de loi de transformation de la fonction publique.

Si tout cela ne suffisait pas, les mutations n'offrent que trop peu de perspective positive à nos collègues : pour certains c'est la possibilité d'améliorer leur état de santé ou celui d'un proche, pour d'autres c'est le seul moyen de rejoindre leur famille, pour d'autres encore c'est la chance d'un nouveau départ. Dans notre département, seuls 34 % de nos collègues ont obtenu satisfaction. Le SNUDI-FO 53 rappelle que ces permutations sont souvent leur seul salut pour répondre à leurs difficultés médicales, sociales, familiales, financières...

Enfin, la note de service « mouvement départemental » n'a pas été étudiée par les élus du personnel, mais en groupe de travail CTSD. C'est bien la disparition des CAPD de corps qui s'amorce et à laquelle a été donnée toute légitimité puisqu'en effet, plusieurs départements, à la demande des organisations syndicales ont pu étudier leurs projets en GT CAPD. Une seule phase de saisie des vœux au mouvement, des affectations à titre définitif sur des postes non-choisis, des affectations annuelles laissées à la discrétion des IEN...voilà, dans les grandes lignes, les nouvelles règles du futur mouvement intra-départemental. Si l'on comprend l'intérêt de nos responsables administratifs dans cette affaire on ne perçoit aucun avantage pour nos collègues. Aussi, le SNUDI FO 53 revendique : le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes et la suppression des postes profilés ; le maintien de deux phases du mouvement avec saisie de vœux pour chaque phase sur postes précis. Il rappelle le courrier unitaire du 22 janvier (FO – FSU – UNSA – CGT) adressé au directeur académique et qui indique :

« Les représentants du personnel unanimes vous informent qu'ils n'accepteront ni la remise en cause des prérogatives de la CAPD ni celle des règles départementales du mouvement, négociées en CAPD depuis de longues années et qui ont fait leur preuve. Nous nous opposerons fermement à toute remise en cause des deux phases de saisie des vœux, à la réintroduction de vœux géographiques, à la modification d'attribution des priorités légales. Nos organisations syndicales sont prêtes à appeler l'ensemble des personnels à la mobilisation. »